

RENATURATION DU NÉ ET DE LA FONT LADRE SUR LA COMMUNE DE CÔTEAUX-DU-BLANZACAIS (16)

Ce projet de renaturation du Né et de la Font Ladre sur la commune de Côteaux-du-Blanzacais s'inscrit dans le cadre des mesures compensatoires liées aux impacts de la construction de la LGV-SEA Tours-Bordeaux ainsi que dans l'action FT 3 « Création de méandres » du Document d'Actions et de Gestion Concertée (DAGC) du Conservatoire d'Espaces Naturels Nouvelle Aquitaine (CEN NA). Ce dernier est propriétaire de la parcelle ZD0029 concernée par le chantier.

Le site se situe dans l'emprise du secteur Natura 2000 « Vallée du Né et ses principaux affluents » (FR5400417) et est couvert par une ZNIEFF de type 2.

Historiquement recalibrés, la Font Ladre et le Né présentent, avant travaux un lit mineur rectiligne, incisé avec des faciès d'écoulement homogènes (plats courants) au même titre que leurs matelas alluviaux (colmatage).

Maître d'ouvrage : COSEA

Financier : COSEA

Entreprises mobilisées : Valcore et Cognac TP

Période de réalisation et durée des travaux : 4 mois (fin mai à mi-septembre 2020) soit 60 jours effectifs.

Présentation des objectifs de l'action réalisée ou des travaux effectués :

- Restaurer les capacités hydrauliques du site (zones d'expansion de crues, bras morts)
- Restaurer la dynamique naturelle du lit mineur et de ses annexes hydrauliques (méandres, radiers-mouilles)
- Restaurer les fonctionnalités écologiques du site (zones humides, mares)

Etat des lieux avant travaux :

- Lit majeur déconnecté
- Lits mineurs existant rectiligne mesurant

Font Ladre	Né
130 ml	300 ml

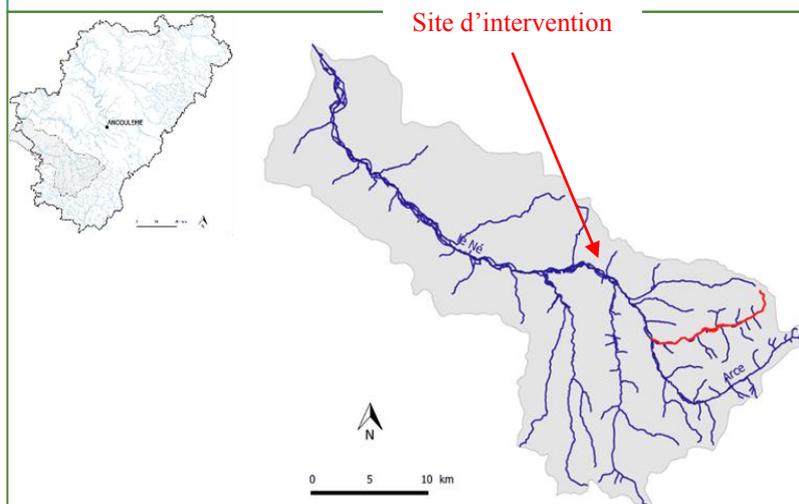
Etat des lieux après travaux :

- Lit majeur reconnecté avec des bras morts et un linéaire allongé mesurant désormais

Font Ladre	Né
150 ml	450 ml

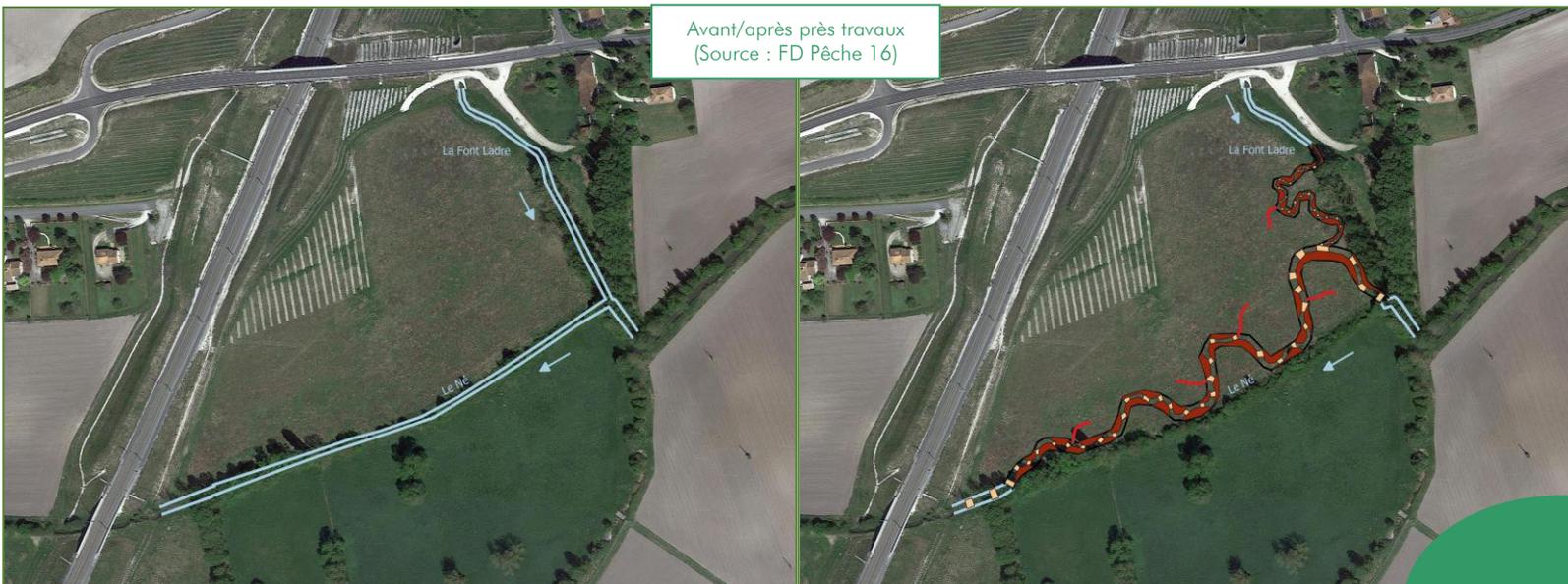
- Lits mineurs méandreux, avec une alternance radiers-mouilles, un substrat alluvial diversifié (graviers fins, cailloux grossiers et blocs) et des hauteurs de berge n'excédant pas les 60 cm.

Carte de localisation (source : FD Pêche 16)



Coordonnées GPS : Longitude : 45.478452 Latitude : 0.049868

Avant/après près travaux
(Source : FD Pêche 16)



Coût total du projet : 171 000 € HT

Intervention	Coût (HT)
Frais d'étude (FD Pêche et CEN)	35 000 €
Préparation du site avec faucardeuse	4 000 €
Piquetage du site	2 000 €
Terrassement des portions de cours d'eau (stockage des terres en andains ; apport et pose des matériaux dans le lit)	86 200 €
Pêche de sauvetage	1 500 €
Comblement des anciens cours d'eau avec matériaux issus du terrassement	5 000 €
Création de mares dans l'ancien lit	2 000 €
Ensemencement des banquettes avec graines locales	2 400 €
Evacuation des terres (surplus) dans une terre agricole	20 000 €
Création de bras morts	2 500 €
Fourniture et pose d'une passerelle pour l'entretien	8 900 €
Remise en état du site (décompactage...)	1 500 €



- Plat courant
- Incision du lit
- Colmatage
- Substrat homogène



Faciès d'écoulements des nouveaux lits, hauteurs de berges réduites

Descriptif technique et chronologique des travaux réalisés :

1. Broyage (avec broyeur exportateur) de la parcelle et élagage : rémanents de coupe laissés sur site (habitat potentiel Vison d'Europe)
2. Piquetage du nouveau lit et des bras morts
3. Terrassement des nouveaux cours d'eau : lits emboîtés avec banquettes
4. Stockage en andains des terres sur site
5. Mise en place du matelas alluvial et des radiers : (voir photos)
6. Pêche électrique de sauvetage dans les anciens lits : 2 passages
7. Comblement des anciens lits avec les matériaux issus du terrassement
8. Création de mares dans l'ancien lit du Né
9. Ensemencement des banquettes avec des graines locales fournies par le CEN NA
10. Evacuation des terres en surplus vers une parcelle agricole
11. Création des bras morts : 4 sur le Né et 1 sur Font Ladre
12. Décompactage du sol sur toute la zone de travaux y compris les accès



Méandres du nouveau lit avec banquettes enherbées

Informations sur les aspects administratifs :

En application des arrêtés ministériels et inter-préfectoraux des 24 février et 21 décembre 2012, portant dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces et d'habitats d'espèces protégées, le maître d'ouvrage est tenu de mettre en place des mesures visant à réduire et/ou compenser la perte d'espèces et/ou d'habitats suite à la construction et l'exploitation de la ligne. De ce fait, ce projet a fait l'objet de validation par les services de la DDT et d'avis de l'OFB, du maître d'ouvrage ainsi que de l'ensemble des partenaires techniques (Fédération de Pêche de la Charente, Conservatoire d'espaces Naturels de Nouvelle Aquitaine, AAPPMA locale, les animateurs Natura 2000 et le Syndicat du Bassin versant du Né).

Informations complémentaires :

Concernant la ripisylve, il a été convenu de ne pas réaliser de plantation pour favoriser la dynamique naturelle. Seules les banquettes du lit emboîté ont été ensemencées avec des graines locales (CEN NA) puis arrosées pour favoriser leur implantation.

Durant les travaux, une frênaie alluviale, déjà implantée, a été conservée. Elle constitue après travaux une zone refuge pour certaines espèces animales.

Retrouvez l'ensemble des fiches du Répertoire d'Exemples TMR sur www.tmr-lathus.fr



Suite à la crue de février 2021



Données Drone CEN NA 2020, FD Pêche 16 / QGIS 3.4.4 / Réalisation : SBV Né

Présentation des impacts observés, en fonction de l'état d'avancement des travaux :

Les travaux effectués répondent positivement aux objectifs de ce projet. Après quelques mois de remise en eau du nouveau chenal d'étiage, les courbes du Né se dessinent et la végétation émerge.

Ce site servira également de zone d'expansion de crues, avant Blanzac.

La diversité des faciès d'écoulements et des milieux naturels annexes (frênaie, bras morts, mares) offrent des milieux favorables à l'accomplissement du cycle de vie de nombreuses espèces.

La réhausse de la lame d'eau sur la partie amont du linéaire restaurée, a permis de restaurer la continuité écologique sur un clapet répartiteur qui était jusqu'à maintenant infranchissable pour la faune piscicole.

Suivi mis en place :

La parcelle du CEN NA ne subira aucune intervention sauf cas exceptionnels (entretien des accès...).

- ✓ Pêche électrique de sauvetage avant comblement de l'ancien lit (FD Pêche 16, AAPPMA et SBV Né)
- ✓ Suivis hydromorphologiques et piscicoles 3 ans après travaux puis 5, 10 et 15 ans (FD Pêche 16, AAPPMA)
- ✓ Suivis du fonctionnement hydraulique et hydromorphologique du site (SBV Né)
- ✓ Suivis naturalistes (Charente Nature) : 2021 (odonates, amphibiens et habitats) ; 2023 (suivi complet faune, flore, habitat)

Commentaire :

En plus de la première crue de fin d'année 2020, la crue de février 2021 (qui aura été une des plus importantes depuis 1994 sur le bassin du Né), ont permis de façonner les courbes de ce nouveau lit. Lors des prospections après crue, nous avons constaté que le Né a retrouvé ces fonctionnalités hydrauliques (dépôts sédimentaires, érosion en extérieur de méandres, remplissage des annexes hydrauliques...) et écologiques (zone humide, mares annexes réalimentées...). De plus, l'utilisation complète du champ d'expansion de crue en amont de Blanzac (ville à risque d'inondation important) a certainement permis de ralentir l'arrivée de la crue. La reconquête de l'espace de mobilité du cours d'eau est d'ores et déjà visible.

Contact pour tout renseignement sur ce projet :

TMR : Laurent PAULHAC - 06 07 64 55 92 - laurent.paulhac@siah-ne.fr

Benoît BÉBIEN - 07 85 29 96 87 - benoit.bebien@sbvne.fr

CEN NA : Carole VIOLON - 06 46 19 44 81 - violon@cren-poitou-charentes.org

FDAAPPMA 16 : Émilie MARCHWICKI - 07 50 12 12 56 - e.marchwicki@peche16.com

Président du Syndicat au moment des travaux : Alain TESTAUD - Mairie Le Bourg 16300 LACHAISE



Suite à la crue de février 2021

